

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 20 octobre 2017

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Laurent, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Madame DEGUINE Sandrine, LAMER Josette et PETIT Sophie,

Absents excusés : Monsieur HENIN Olivier pouvoir à Monsieur HENIN Laurent, Madame HAYE Laëtitia

L'an deux mil dix-sept, le vingt octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame DEGUINE Sandrine est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 01/09/17

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Avenants au marché de travaux

Monsieur Le Maire présente 3 propositions d'avenant concernant les travaux de la salle des fêtes. Ils concernent les travaux suivant :

**Délibération
n° 2017-22**

- Lot 6 Menuiseries intérieures : + 2 904,00 €
- Lot 9 Revêtement de sol : + 1 717,88 €
- Lot 9 Revêtement de sol : - 1 600,61 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les projets d'avenant et autorise Le Maire à les signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération
n° 2017-23**

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé au dernier conseil municipal de souscrire le prêt complémentaire de 70 000€ initialement prévu et non engagé. Après présentation de l'offre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Normandie Seine au taux fixe de 1,58 % pour la somme de 70 000 €, sur une durée de vingt ans et une périodicité de remboursement trimestrielle, conformément à l'offre du 16 octobre 2017 et autorise M. le Maire de faire le nécessaire pour conclure l'emprunt et signer tous documents correspondants.

Délibération attribution subvention CCAS

**Délibération
n° 2017-24**

Le montant de la subvention accordée au CCAS n'apparaît pas nommément dans le budget communal. Afin de régulariser auprès de la trésorerie, il convient de prendre une délibération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote la subvention de 1 500 € au CCAS.

Réception de travaux de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la réception de travaux de la salle des fêtes a eu lieu le 19 octobre avec quelques réserves. Les entreprises se sont engagées à lever les réserves pour le 1^{er} novembre 2017. Il signale également la venue de la commission de sécurité le 26 octobre.

Délibération concernant l'organisation de la dissolution du STRG

**Délibération
n° 2017.025**

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur Le Maire donner lecture de la délibération du STRG en date du 11 novembre 2017 décidant de ne pas organiser la dissolution du syndicat ; émet un avis favorable au refus du STRG d'organiser la dissolution du syndicat.

Délibération contrat groupe d'assurance statutaire

**Délibération
n° 2017.026**

Le Centre de Gestion propose aux communes du département de s'associer à l'appel d'offre concernant la mise en concurrence des assurances statutaires. Cette délibération n'engage pas de manière définitive la commune à adhérer au contrat groupe qui sera retenu à l'issue de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée et autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

Délibération de demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel en Bray

La commune de Neufchâtel-en-Bray a demandé son adhésion au SDE 76. Chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les adhésions envisagées. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la commune de Dampierre en Bray accepte l'adhésion de la commune de Neufchâtel en Bray.

Maîtrise d'œuvre création d'une halte cycliste

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de maîtrise d'œuvre pour la création d'une halte vélo. Après étude de la proposition, le Conseil Municipal décide faire d'autres devis afin d'obtenir des éléments de comparaison.

Validation du contrat de location

**Délibération
n° 2017.028**

Les tarifs de location de la salle des fêtes ont été validés par délibération du 1er septembre 2017. Afin de compléter cette délibération, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer la remise d'un chèque de caution de 1000 € le jour de la remise des clés et de modifier le tarif poubelle qui reste à 15 € mais qui sera facturé dès la 1^{ère} levée sans possibilité de repartir avec ses déchets.

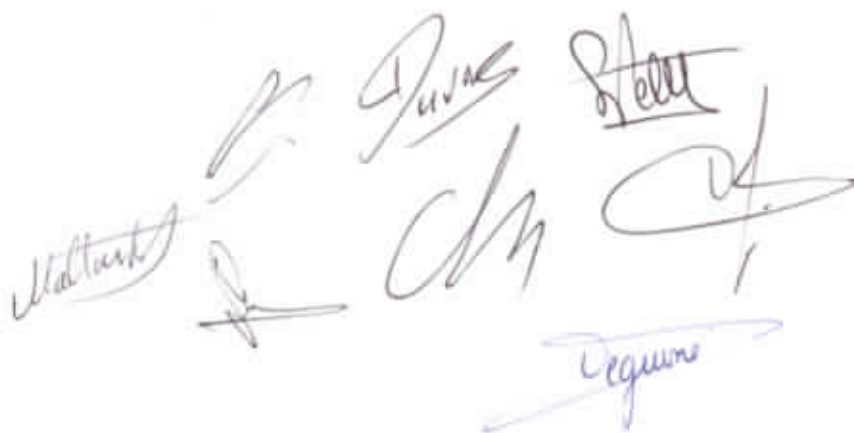
Divers

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal que le SDE 76 réactualise sa proposition concernant l'éclairage du parking. Une demande de prise en charge pour le déplacement du poteau EDF est en cours ainsi que l'étude du déplacement du générateur à l'angle de la rue de l'abbé Denhez.

Mme Deguine signale qu'à plusieurs reprises des excès de vitesse Rue Chouquet lui ont été signalés. Monsieur Le Maire prendra contact avec la direction des routes qui propose le prêt de radar pédagogique mobile.

Pour uniformiser le terrain acquis rue principale avec la parcelle communale de l'ancienne école, Monsieur Le Maire propose de réaliser un engazonnement jusqu'à l'arrêt de bus. Des devis seront réalisés.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 00h00



A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains three. The signatures are stylized and cursive. The signature 'Deguine' is clearly legible in the top row, second from the left. The signature 'Maire' is also visible in the top row, third from the left. The signature 'Deguine' is also visible in the bottom row, centered.

